

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

SASU MON SUSHI

Conformément aux articles L. 225-3 et R. 225-1 du Code de commerce, applicables à la société par actions simplifiée en vertu de l'article L. 227-1 du même code, il est établi la présente liste des souscripteurs des actions représentant les apports en numéraire effectués lors de la constitution de la société MON SUSHI, faisant apparaître, pour chaque souscripteur, les nom, prénoms, domicile, le nombre d'actions souscrites ainsi que les sommes versées.

Nom et prénoms	Domicile	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit	Montant libéré
M. Mohammed Monsur AHMED (dit Md Monsur AHMED)	Escalier D, étage 1, appartement D, 11 rue des Enfants, 77130 Montereau-Fault-Yonne	100	1 000 €	1 000 €
TOTAL		100	1 000 €	1 000 €

Les actions souscrites en numéraire sont intégralement libérées, en totalité et en une seule fois, soit la somme de MILLE EUROS (1 000 €) représentant 100 % de la valeur nominale des actions souscrites, conformément à l'article L. 227-1 du Code de commerce renvoyant à l'article L. 225-3 du même code. Aucune libération complémentaire n'est due.

Les fonds représentant les souscriptions ci-dessus ont été déposés sur un compte ouvert au nom de la société en formation, ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire des fonds établi concomitamment à la présente liste.

Fait à Montereau-Fault-Yonne, le 12/08/2026

Le souscripteur,

Monsieur Mohammed Monsur AHMED

« Bon pour souscription de 100 actions »

« Bon pour souscription de 100 actions »

